

Quel plan de tir en 2009 ?

Peu après son entrée en fonction comme ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet avait présenté un nouveau plan de chasse aux chômeurs. Nous l'avions largement analysé dans notre numéro du mois de juin (n°62, pages 3 à 16). Mais ce projet a capoté lors des négociations avec les régions en juillet dernier. Tant la Flandre que la Wallonie avaient des réticences. Mais, comme souvent dans notre plat pays escarpé d'embûches, pour des raisons divergentes. En gros, le rôle accru attribué aux régions dans ce plan semblait difficilement réalisable par la Wallonie (et Bruxelles), *a fortiori* sans moyens nouveaux. D'autant bien entendu que plus une région est touchée par le chômage, plus la prise en charge de la population concernée nécessite des capacités financières et humaines importantes. A plus forte raison, il n'était pas question d'ajouter aux publics cibles actuels le groupe des 50 ans et plus, que l'accord de 2004 avait, provisoirement au moins, mis en dehors de l'activation. C'était là un acquis syndical (qu'entre-temps, le pacte des générations a tout de même commencé à battre en brèche). Prudente, la ministre cdH avait renvoyé cette question aux partenaires sociaux. Nous y revenons plus bas.

EN 2009, LES CHÔMEURS SERONT GÂTÉS: JOËLLE MILQUET VEUT DURCIR LA CHASSE, FRANK VANDENBROUCKE VEUT LA RÉGIONALISER, MARCOURT TOMBE DANS LE PIÈGE, LES PLUS DE 50 ANS ENTRENT DANS LA DANSE ET L'ÉTAU SE RESSERRE SUR TOUS LES CHÔMEURS. JUSQU'À QUAND?

/ Yves Martens
Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Côté flamand, l'opposition au plan Milquet s'est révélée plus forte encore mais pour des raisons exactement inverses à celles des francophones. En effet, la Flandre, riche, n'a pas besoin d'argent du fédéral pour suivre ses chômeurs... d'autant qu'ils sont nettement moins nombreux. En revanche, pour cette région vieillissante et proche du plein emploi, la réserve de main-d'œuvre la plus immédiate est celle des 50 ans et plus. Le pacte des générations ne s'attaque qu'à ceux qui perdent leur emploi, pas à ceux qui sont déjà au chômage. Le ministre flamand de l'Emploi, Frank Vandenbroucke, père du plan initial de chasse aux chômeurs, souhaitait d'ailleurs dès l'origine l'application de son plan à tous les chômeurs, plus de 50 ans compris. Aujourd'hui ministre régional de l'Emploi, il ne réclame pas seulement l'élargisse-

ment de la chasse aux plus âgés mais aussi la transmission aux régions de l'essentiel des outils de l'activation.

RÉGIONALISATION, PIÈGE À C...?

"Les partis politiques francophones vont-ils sacrifier les chômeurs sur l'autel communautaire?", demandions-nous en juin. L'impression qui prévalait à la lecture du plan Milquet était que la crainte de la régionalisation poussait les francophones, dans une sorte de football panique, à surenchérir sur les Flamands en matière d'activation. C'est dans le même esprit qu'on a entendu plusieurs fois Rudy Demotte et Elio Di Rupo se féliciter qu'on ne puisse pas reprocher aux francophones d'être laxistes, autre façon de dire que la majorité des sanctionnés sont des francophones (des

Wallons pour 50%, des Bruxellois pour 21%). Vingt ans de réformes institutionnelles devraient pourtant persuader nos éminences que, sur le terrain communautaire, plus les francophones cèdent, plus les flamands en redemandent.

Pourtant, depuis la rentrée, l'opiniâtre ministre cdH de l'Emploi a plusieurs fois réitéré son souhait de voir son plan aboutir. En novembre, elle sort son "Plan pour l'emploi" qui reprend in extenso (mesures 18 à 26) sa proposition de réforme de la chasse aux chômeurs telle qu'adoptée par le Conseil des ministres du 23 mai. De son côté, Frank Vandenbroucke ne désarme pas. Il attend d'autant plus patiemment son heure que son parti n'est pas mouillé au fédéral. Il peut donc agir à la région flamande tout en critiquant l'échelon national. En

LA CHASSE AUX CHÔMEURS
DE PLUS DE 50 ANS
EST OUVERTE...



juillet, il se fend d'une note toujours aussi blairiste intitulée "Une réforme sociale de l'Etat". Sous le prétexte de "renforcer la capacité d'action sociale de toutes les autorités", il répète son credo de l'Etat social actif tout en voulant confier davantage sa réalisation aux régions. Il y ajoute une volonté de "responsabilisation" des entités fédérées... qui promet d'être un nouveau piège financier pour les francophones, puisque le

financement serait lié à l'efficacité, autrement dit à la vigueur de la chasse (voir p. 31).

LE PIÈGE SE REFERME

Début décembre, les ministres flamand et wallon de l'Emploi, Vandenberghe et Marcourt, signent une carte blanche simultanément dans *Le Soir* et *De Standaard*. Avant de s'engager dans cette démarche, Jean-Claude Marcourt a-t-il lu la note

Vandenberghe? Autant cette dernière est claire et sans ambages, autant la carte blanche est beaucoup moins précise et comprend des accents rassurants. Même le point du financement est présenté positivement:

"un renforcement des compétences des Régions et Communautés doit s'accompagner d'un mécanisme financier alliant incitation et responsabilité et qui tienne compte des besoins et possibilités de chacun, avec pour résultat, un retour sur investissement positif tant pour les Régions que pour l'Etat fédéral". Voilà qui résonne différemment de la note du ministre flamand, qui dit que "le but est que le fédéral soit à l'avenir plus fort pour payer des pensions correctes, et non plus faibles". Un retour pour le fédéral surtout donc. Et il ajoute: "Il ne peut pas y avoir de nouveau transfert durable entre les entités entre elles, au contraire." Jean-Claude Marcourt n'a-t-il pas vu que ce système avait toutes les chances d'enrichir les entités déjà les mieux nanties et d'appauvrir les autres?

Cette sortie a en tout cas suscité pas mal de remous et provoqué l'ire de Joëlle Milquet. A l'heure où nous bouclons ces lignes (à la veille de Noël), la crise politique semble avoir relégué bien loin toutes ces considérations. Nous ne savons pas encore si le gouvernement fédéral sera relancé pour le reste de la législature ou seulement jusqu'aux élections régionales et européennes de juin qui seraient du coup aussi législatives. Dans les deux cas, les tensions communautaires risquent d'être plus fortes que jamais. Et la régionalisation du marché de l'emploi semble bien être l'os à →

(31)

LE "NEW DEAL" SELON VANDENBROUCKE

Le père de la chasse aux chômeurs propose une réforme de l'Etat pour mieux activer.

(32)

CSC: CHÔMEURS, PAS FRAUDEURS

Les TSE francophones de la CSC ont manifesté à Namur le 28 novembre pour dénoncer les clichés.

(32)

TABLEAUX DE CHASSE

De nombreux témoignages démontrent l'absurdité de la chasse aux chômeurs.

(33)

FGTB: "REVOIR LE CONTRÔLE DANS SON ENSEMBLE"

Pour Thierry Bodson, le contrôle est encore plus indécent en temps de crise.

→ ronger que les partis francophones seraient prêts à lâcher pour calmer les appétits flamands.

LES PLUS DE 50 ANS ENTRENT DANS LA RONDE

En attendant, la chasse continue à battre son plein. Avec son lot d'absurdités et d'injustices, comme le montrent les exemples épinglés par un accompagnateur syndical (cf. bas des pp. 32-33). Avec aussi un zèle jamais démenti dans le chef de l'ONEm. On l'a vu, l'activation des 50 ans et plus fait l'objet d'âpres discussions. Pourtant, l'ONEm convoque déjà sans sourciller des chômeurs de cette tranche d'âge. Comment est-ce possible? Tout simplement parce que l'arrêté royal du 4 juillet 2004 (qui a institué la chasse aux chômeurs) stipule en son article 10 les dispositions suivantes:

"Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juillet 2004. Les dispositions visées à l'article 5 du présent arrêté sont d'application:

1° à partir du 1er juillet 2004, pour le chômeur qui, à cette date, n'a pas atteint l'âge de 30 ans;

2° à partir du 1er juillet 2005, pour le chômeur qui, à cette date, est âgé de 30 ans au moins et de 39 ans au plus;

3° à partir du 1er juillet 2006, pour le chômeur qui, à cette date, est âgé de 40 ans au moins et de 49 ans au plus."

Le diable est dans les détails et dans l'arrêté c'étaient les mots "à cette date". Autrement dit, dès lors que l'on est né après le 1er juillet 1956, on est concerné par le contrôle de la disponibilité. C'est évidemment totalement contraire à l'esprit de l'accord de 2004 qui mettait les 50 ans et plus hors du champ de l'ac-

tivation. Et cela signifie que même si un accord politique n'était pas trouvé pour appliquer le plan à tous immédiatement, le résultat serait tout de même atteint progressivement, un peu plus chaque année (et complètement en 2021). Nous avons demandé aux organisations syndicales ce qu'elles pensent de cette évolution (voir pp. 32-33).

Il y a donc de plus en plus de personnes contrôlées. Le carrousel, qui ne s'arrête jamais, fait que certains chômeurs en sont déjà à leur troisième voire quatrième passage en premier entretien. Avec à la clé une usure, un découragement, voire une

annoncée pour début 2009 et qui couvre l'ensemble de la Belgique donne des résultats plus inquiétants encore: environ 15 % des sanctionnés dans le cadre de l'activation et un peu plus de 10 % de ceux qui ont subi une sanction litige sont aidés ensuite par un CPAS. C'est bien moins que dans l'échantillon wallon et c'est inquiétant quant au devenir de ce nombre important de personnes. Cela représente néanmoins une augmentation importante du flux de personnes passant de l'ONEm vers les CPAS. Ce qui inquiète bien sûr les CPAS aux niveaux social et financier et par rapport à l'organisation du travail.

LES CRITÈRES SONT DE PLUS EN PLUS EXIGEANTS. IL Y A DÈS LORS DE PLUS EN PLUS DE SANCTIONS.

révolte face à l'inutilité des efforts qu'on leur demande en permanence. En outre, les critères sont de plus en plus exigeants et les taux d'évaluation négative augmentent. Il y a dès lors de plus en plus de sanctions. Au premier semestre 2008 par exemple, on atteint déjà 77,56 % des exclusions définitives de toute l'année 2007 (1987 pour 2562).

LES CPAS S'INQUIÈTENT

Fin 2007, une étude de la fédération des CPAS wallons, portant sur un échantillon de ces CPAS, avait montré que seuls 46% des chômeurs sanctionnés étaient ensuite aidés par le CPAS (cf. Journal du Collectif n°60-61, pages 19 à 25). Une étude universitaire

Mais cela pose aussi des questions en termes de qualité du travail d'insertion socioprofessionnelle.

C'est par rapport à cet aspect du problème que la Conférence des présidents de CPAS bruxellois a procédé à une analyse des diverses demandes introduites à la suite d'une sanction de l'ONEm au cours du premier semestre 2008 ❶. Premier constat: en cas de suspension totale des allocations de chômage, la durée de la sanction se situe en général entre 4 et 26 semaines. "Ceci ne permet pas au CPAS un réel travail social d'accompagnement, regrette Yvan Mayeur (PS), président de la conférence des CPAS bruxellois. Cette situation a le don

d'engendrer un travail inutile pour le personnel du CPAS, par exemple amené à effectuer des visites à domicile, sans déboucher sur un travail concret d'accompagnement social. Son intervention se limite dès lors à l'aide financière pendant la période de sanction. Or le CPAS a, avant tout, pour mission de veiller à l'insertion des personnes qu'il accompagne. Il n'est pas un outil de sanction." La Conférence met donc sur la table une proposition: la réduction des allocations de chômage à un montant au moins équivalent à celui du revenu d'intégration sociale et restant à charge de l'ONEm, plutôt qu'une suspension totale du paiement. "Cela au moins pour les sanctions de courte durée, de façon à éviter un transfert vers les CPAS, sans réelle plus-value en terme d'insertion socioprofessionnelle."

Cette mesure aurait le grand avantage de l'automatisme alors qu'aujourd'hui nombre de chômeurs sanctionnés par l'ONEm font tardivement voire pas du tout de demande d'aide au CPAS. Reste qu'il est difficile de ne pas sourire amèrement devant les réactions de ce type, qui reviennent à discuter de la façon dont on traite les victimes d'un bombardement que l'on organise soi-même. Pourquoi ne pas simplement prendre le problème à bras-le-corps et arrêter de lancer des bombes? Pourquoi ne pas regarder enfin en face l'injustice, l'absurdité et la violence de cette chasse aux chômeurs et retirer purement et simplement le plan d'activation du comportement de recherche d'emploi?

Les syndicats, qui ont accepté à contrecœur ce plan en 2004, à un moment où le rapport de forces leur était très défavorable, semblent vouloir, en cette période de crise et d'augmentation prévue du chômage, rediscuter tout ou partie du plan. Gageons qu'ils pourront compter sur tous ceux soucieux de défendre les droits des travailleurs, avec ou sans emploi... ■

❶ Source: Alter Echos, 12/12/2008, Catherine Morenville, *Limites des risques de glisse du chômage vers les CPAS.*

20% des adultes "pauvres" travaillent!

Les chercheurs flamands qui rédigent chaque année "l'annuaire de la pauvreté et de l'exclusion sociale" font un constat étonnant dans la livraison 2008 de leur ouvrage: si l'on fait une analyse transversale des adultes "en risque de pauvreté" selon l'étude SILC 2006, on constate que 20% d'entre eux travaillent! Si l'on y ajoute les pen-

sionnés, les malades ou invalides, les étudiants et les autres personnes en formation, ce sont 36,6% des adultes "pauvres" (18 à 65 ans) qui ne doivent pas être "activés". Mais alors, pourquoi sont-ils pauvres?

"Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2008", Acco uitgever, OASes, pp. 81-82.

Le "new deal" selon Frank Vandenbroucke

AVEC SA "RÉFORME SOCIALE DE L'ÉTAT", LE PÈRE DE LA CHASSE AUX CHÔMEURS VEUT PROFITER DU DÉBAT INSTITUTIONNEL EN COURS POUR MIEUX IMPLANTER LES PRINCIPES DE L'ACTIVATION, DU CONTRÔLE ET DE LA SANCTION, BÂTON FINANCIER À LA CLÉ.

Jean-Marie Coen

Animateur au Collectif
Solidarité Contre l'Exclusion

Frank Vandenbroucke, ministre socialiste flamand de l'Emploi et père de la chasse aux chômeurs, a présenté en juillet 2008 sa vision pour "une réforme sociale de l'Etat". Une version remaniée de cette note fut cosignée récemment par le ministre wallon de l'Emploi Jean-Claude Marcourt (voir article ci-contre). Les francophones ne peuvent pas dire qu'ils ne sont pas prévenus: la note originale est disponible en français sur le site du ministre! En voici les extraits significatifs.

Il commence par présenter le cercle vertueux que produirait sa réforme: les "dépendances d'investissements" des Régions en éducation et création d'emplois vont amener plus d'argent pour le niveau fédéral, permettant à celui-ci de financer ses dépenses "de protection" (sécurité sociale). Bien entendu, "pour la gauche, l'approche exposée ici est la seule possible". Ben tiens. Qui disait souvent ça? Rien moins que Margaret Thatcher... Et aujourd'hui Anthony Giddens. Les sources d'inspiration du diplômé d'Oxford restent bien ancrées outre-Manche.

Mais le cœur des propositions de Vandenbroucke concerne (qui s'en étonnera) "la politique en matière d'emploi et de formation". Car "une politique d'activation est plus difficile quand les compétences sont morcelées", nous assure-t-il. Régionalisons donc la politique de l'emploi, pour mener des politiques "en fonction



SP.A

des besoins du marché régional de l'emploi". Par contre, pas question de toucher à la solidarité interpersonnelle ni à l'impôt des sociétés. C'est déjà ça... qu'il promet.

RÉGIONALISATIONS TOTALES OU PARTIELLES

Venons en donc au plat de résistance: la réforme du marché de l'emploi (p.4 de la note).

► Contrôle de la disponibilité des chômeurs: davantage de pouvoir aux services régionaux, "plus familiarisés avec la situation personnelle du chômeur". Par contre, si le service régional estime que le chômeur doit être sanctionné, l'ONEm n'aurait qu'à entériner cette décision. Sa seule compétence consisterait dès lors à vérifier que les formes ont bien été respectées (c'est-à-dire que le contrat a été suivi à la lettre). C'est sûr, les chômeurs seront bien protégés. Ceci doit permettre aux régions "d'aligner leur offre d'accompagnement et leurs procédures de suivi [aux] besoins du marché régional de l'emploi".

► Seraient régionalisés en tout ou en partie: les ALE; toutes les règles concernant l'outplacement;

le recours à l'intérim pour l'insertion professionnelle; l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration (ouverture au secteur marchand; détermination des groupes cibles); enfin les programmes d'emploi fédéraux tels que "premier emploi", "stages jeunes", etc.

► Renforcer le rôle des régions ou régionaliser les compétences concernant les plans sociaux en cas de restructuration; les permis de travail et cartes professionnelles pour les travailleurs migrants; le congé éducation payé; les systèmes d'apprentissage et de travail en alternance; la politique d'embauche des fonctionnaires; enfin la structure générale de l'enseignement et la durée des études.

LE VERRU DES FINANCES

Pour être bien sûr que de telles réformes ne soient pas perdues pour tout le monde, le ministre sp.a propose d'ajouter "un nouveau chapitre au modèle de financement existant des régions et du fédéral". Les régions qui font mieux (lisez: la Flandre) seront récompensées, celles qui font moins bien seront sanctionnées (lisez: Bruxelles et la Wallonie). ■

Pour cela, il faut non seulement rationaliser les compétences mais aussi "responsabiliser" les Communautés et les Régions "pour les dépenses qu'elles fixent elles-mêmes et pour lesquelles elles pèsent sur le budget fédéral". Entre autres, il faut qu'elles prennent en charge "une plus grande partie des (...) pensions de leurs fonctionnaires". Mais surtout, sans toutefois citer de chiffres, Frank Vandenbroucke propose "que la gestion financière aux différents niveaux (...) se greffe sur des objectifs clairement fixés". Quels objectifs? La réponse est claire: "plus d'activités, plus d'emplois et moins de dépenses inactives". Tout ceci pour mener à "un financement d'impulsion lié au résultat", où les Régions recevraient un bonus quand elles atteignent (voire dépassent) leurs objectifs, notamment en termes de "taux d'activité".

"Il faut réfléchir à un système où seule l'augmentation durable de l'emploi est récompensée. (...) Cela signifierait que les Régions recevraient un financement d'impulsion proportionnel à la diminution durable du nombre de chômeurs et de prépensionnés." En clair, si un tel projet passe, l'activation va être poussée à pleins canons, la chasse aux chômeurs et aux prépensionnés va battre son plein comme jamais. Coup de poker génial de Vandenbroucke: il profite de la réforme de l'Etat pour acheter les francophones afin qu'ils intensifient les politiques d'activation. Mais en même temps, il pérennise ses choix politiques, puisque le financement des régions serait structurellement lié à leurs résultats en matière d'activation. Génial, on vous disait: car pour revenir en arrière, il ne faudrait pas "simplement" modifier une loi mais encore réunir une majorité spéciale, avec tous les compromis institutionnels que cela suppose. Que voilà un beau verrou. Les (travailleurs) francophones s'y laisseront-ils prendre? ■

CSC: chômeurs, pas fraudeurs

LES TSE WALLONS ET BRUXELLOIS DE LA CSC ONT MANIFESTÉ À NAMUR LE 28 NOVEMBRE DERNIER CONTRE LES CLIENTS QUI ACCOMPAGNENT LES CHÔMEURS.

d'après un communiqué de la CSC

"Nous ne pouvons pas toujours rester la tête baissée et raser les murs. Aujourd'hui, nous prenons la parole pour dire que nous ne sommes ni des fraudeurs ni des inciviques." Ronald Janssens est le président des Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC. Le 28 novembre dernier, lui-même et de nombreux autres militants TSE ont relaté au ministre Marcourt les difficultés qu'ils rencontrent dans leur recherche d'emploi. Des témoignages accablants qui vont totalement à l'encontre des ragots sur la prétendue indisponibilité des chômeurs, leur manque de motivation ou de mobilité (et qui recourent ceux que nous publions ci-dessous).

Avant cette rencontre avec le ministre wallon de l'Emploi, un cor-

tège d'environ 300 manifestants CSC venus de toutes les régions avait défilé en musique dans les rues de Namur, à l'initiative du Comité régional wallon de la CSC.

La CSC veut dénoncer clairement la pénurie d'emplois ou plutôt la pénurie d'employeurs. "Aujourd'hui, en Wallonie, il y a un emploi disponible pour 32 demandeurs. Autant chercher une aiguille dans une botte de foin", pouvait-on lire sur les tracts distribués aux pas-

étaient accrochés des CV avait été organisé devant le cabinet du ministre. "Envoyer des CV par ballon, c'est un peu comme les envoyer par la poste aux employeurs. Plus de 70% ne répondent pas aux demandes d'emploi", a expliqué Isabelle Barez, responsable nationale des TSE.

Marc Becker, secrétaire national de la CSC, a conclu la rencontre avec le ministre en réclamant une politique d'activation des employeurs et

d'emploi. Celles-ci manquent en effet trop souvent de clarté et de déontologie, et il y a trop d'offres pas sérieuses", a-t-il ajouté.

Les TSE veulent casser cette spirale de stigmatisation et de précarisation des chômeurs, qui risque d'atteindre de plus en plus de gens en cette période de crise. Ils souhaitent, par cette action du 28 novembre, faire passer le message dans l'opinion publique et soumettre aux autorités une série de pistes concrètes d'action.

“ ENVOYER DES CV PAR BALLON, C'EST UN PEU COMME LES ENVOYER PAR LA POSTE AUX EMPLOYEURS. PLUS DE 70% NE RÉPONDENT PAS. ”

En réponse à la stigmatisation, les TSE suggèrent, entre autres mesures, des prescriptions minimum pour les offres d'emploi (nom de l'entreprise et adresse, type de contrat, pas de fausses annonces dans les pages "recrutement", etc.), la suppression des frais d'inscription pour suivre des cours du soir, des mesures pour diminuer les frais dus à la recherche d'emploi, une communication obligatoire des offres d'emploi au Forem, ou encore une révision des aides à l'embauche qui devraient être réservées uniquement à des emplois normaux (CDI, temps plein). ■

sants. Un tracteur convoyant des bottes de foin piquées d'aiguilles a d'ailleurs accompagné symboliquement le cortège. Un peu plus tôt, un lâcher de ballons auxquels

un accompagnement de qualité des chômeurs. "Nous voulons aussi arriver à des solutions en matière de gratuité de la recherche d'emploi et en matière de parution des offres

TABLEAUX DE CHASSE

NOMBRE DE TÉMOIGNAGES DÉMONSTRENT L'ABSURDITÉ DE LA CHASSE AUX CHÔMEURS ET SON APPLICATION AVEUGLE PAR L'ONEM.

Freddy Bouchez
accompagnateur syndical FGTB du Centre

► Lors de l'entretien à l'ONEm, avoir une évaluation positive de ses efforts de recherche d'emploi signifie normalement que l'on est disponible et actif sur le marché de l'emploi. Or, dans le même temps, on peut être sanctionné... pour ne pas avoir donné suite à une offre d'emploi du

FOREM. Donc, au même moment, on constate que vous cherchez suffisamment de l'emploi... mais on vous sanctionne pour ne pas avoir postulé pour une seule malheureuse offre. C'est de l'incohérence totale et cela démontre que ce n'est pas parce qu'à une reprise on n'a pas répondu à une offre que l'on n'est pas disponible sur le marché de l'emploi. Sans même parler du fait que l'on peut avoir mille raisons valables de ne pas avoir postulé sans que le motif soit accepté par l'ONEm.

► La contractualisation se généralise de plus en plus mais elle devient en outre multiple. Ainsi,

un demandeur d'emploi qui a signé avec le FOREM un contrat Jobtonic ou un Contrat Crédit Insertion doit accomplir un certain nombre de démarches dans le cadre de cet accompagnement, démarches soumises à la transmission systématique d'informations vers l'ONEm. Et pourtant il reste convocable à l'ONEm où, en cas d'évaluation négative au premier entretien, il doit évidemment signer un contrat. Le voici donc doublement contractualisé, avec des contrats qui pourraient être divergents et contradictoires. La multiplication des contrats, c'est aussi un risque accru de sanctions et même un cumul de celles-ci.

► Si un chômeur entre le premier et le deuxième entretien à l'ONEm trouve un travail à temps partiel avec un complément chô-

FGTB: "Revoir le contrôle dans son ensemble"

THIERRY BODSON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FGTB WALLONNE, ESTIME QU'AVEC LA CRISE IL EST ENCORE PLUS INDÉCENT DE CONSACRER DES MOYENS PUBLICS À LA CHASSE AUX CHÔMEURS.

Propos recueillis par
Yves Martens

► On constate que les chômeurs qui avaient moins de 50 ans au 1er juillet 2006 sont convoqués même quand ils atteignent 50 ans. N'est-ce pas contradictoire avec ce qu'avaient obtenu les syndicats en 2004, c'est-à-dire la non application du plan aux 50 ans et plus?

THIERRY BODSON: Oui c'est contradictoire mais je ne m'arrêtera pas à une question aussi technique. Ce qu'il faut voir aujourd'hui, c'est que nous sommes dans une crise économique grave. Dans ce contexte où le chômage économique augmente, où on



remercie les intérimaires, où on ne renouvelle pas les CDD, quel sens cela a-t-il de mettre de l'argent et de l'énergie dans le contrôle de la disponibilité des chômeurs, qu'ils aient plus ou moins de 50 ans? L'inadéquation est encore plus flagrante entre la crise et le contrôle de la disponibilité. Il faut revoir ce dernier dans son ensemble pour toutes les raisons que l'on invoque depuis 2004 et parce qu'il est encore plus irresponsable,

THIERRY BODSON (À DROITE) EN COMPAGNIE DE JOËL TIRY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FGTB LUXEMBOURG.

dans la crise actuelle, de mettre des moyens humains et financiers dans ce contrôle. Il faut utiliser ces moyens plus intelligemment!

► Vous remettez donc en cause l'ensemble du système, pas seulement pour les plus de 50 ans?

T.B.: La FGTB wallonne s'est toujours opposée par principe au contrôle tel qu'il était organisé. Mais, en outre, les moyens des services publics de l'emploi ne sont pas illimités. Il faut focaliser les moyens sur les gens proches de l'emploi, ceux qui viennent de le perdre : ceux qui sont en chômage économique, les intérimaires remerciés, les CDD non renouvelés et non s'acharner sur des personnes en chômage de longue durée.

► Le plan Milquet prévoit de généraliser la contractualisation à tous les chômeurs. Acceptable?

T.B.: Le droit au chômage est un droit collectif, assurantiel. Contractualiser ce type de droit pose problème. En outre, au-delà du principe, on voit que ce type de contractualisation est menée de façon uniforme, linéaire, stupide même, sans tenir compte des réalités du marché de l'emploi. Non seulement, c'est à repousser sur le principe, mais, en outre, ce n'est même pas efficace! ■

mage (AGR), il devra malgré tout se présenter au deuxième entretien. Le fait qu'il travaille entretemps n'est pas interprété comme une preuve qu'il a rempli son contrat, c'est même rarement le cas, le contrat portant sur des actions de recherche à effectuer et pas sur un résultat obtenu. Il est évidemment particulièrement inadmissible qu'un travailleur à temps partiel, qui n'est pas responsable de la dégradation des contrats proposés, de plus en plus précaires, soit sanctionné parce qu'il n'aurait pas satisfait aux critères de son contrat premier entretien. Avoir trouvé un travail doit être évidemment considéré comme la preuve qu'on est actif sur le marché de l'emploi, quel que soit le contenu du contrat ONEm. La situation est encore pire, à la limite, dans le cas d'un contrat à temps plein de courte durée.

Un chômeur évalué négativement au 2ème entretien a ainsi trouvé un travail à temps plein (de remplacement) tout juste après la première convocation pour le troisième entretien. Ce contrat de travail s'est arrêté après 5 mois. Il est convoqué par recommandé peu après la fin de son contrat pour le 3ème entretien. Il n'a rien réalisé du contrat dans la période évaluée mais a quand même travaillé 5 mois à temps plein. Il est évalué négativement et exclu définitivement! Contrairement à la logique la plus évidente, l'ONEm continue à ne pas considérer le fait que l'on a trouvé de l'emploi comme la meilleure preuve que l'on en a cherché!

► Le problème se pose aussi quand le projet professionnel change entre deux entretiens. J'ai ainsi accompagné une dame qui, entre le

premier et le deuxième entretien, a développé un projet de démarrage de sa propre activité comme indépendante. Sa démarche était soutenue par le FOREM et par les couveuses d'entreprises. Elle avait réalisé nombre de démarches: contacts avec la commune, le service d'urbanisme pour obtenir les autorisations nécessaires, investissement de 4.750 € pour acheter du matériel, etc. Mais elle n'avait pas réalisé son contrat ONEm puisque son projet professionnel s'était complètement modifié. Son projet était sur le point d'aboutir mais non seulement elle a été évaluée négativement avec sanction de 4 mois mais, en outre, le nouveau contrat ne reprend nullement son projet en cours. Autant dire qu'elle doit choisir entre réussir son contrat ONEm et faire aboutir son projet! ■